AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1587
FR0000035263-FS0619

18 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LAFUMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 octobre 2013, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 octobre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LAFUMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 207 610 actions LAFUMA représentant autant de droits de vote, soit 5,95% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LAFUMA sur le marché.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 3 487 934 actions représentant 4 107 823 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.